

VILLE DE ROANNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 21 décembre 2023

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°10

FINANCES - MOYENS **GENERAUX**

**- Soutien aux compagnies
professionnelles roannaises
de spectacle vivant**
- Subventions 2024
- Approbation

1. *que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;*
2. *que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 36 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :*

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, M. Alexandre GRANGE, Mme Sabine VERMOREL, M. Estéban PIAT, M. Christophe PION, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN, Mme Marie-Hélène RIAMON, M. Andrea IACOVELLA

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : M. Estéban PIAT

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné mandat :

Mme Catherine DUFOSSÉ à Mme Valérie PROST MALLET,
Mme Christine CHEVILLARD à M. Franck BEYSSON

Absent sans mandat :

M. Bernard GERBOT

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20231221-21DECN10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/12/2023

Affichage : 27/12/2023

M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Conseiller Municipal, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Ville de Roanne développe un soutien aux compagnies roannaises professionnelles de spectacle vivant. Ce soutien vise à donner aux équipes artistiques les moyens de la création, d'intensifier leur présence sur le territoire et les inciter à développer des actions d'éducation artistique et culturelle en direction des différents publics (scolaires, centres sociaux, ...). Leur présence est importante pour la vitalité artistique du territoire.

Ce soutien se traduit par la mise à disposition de locaux mutualisés et dédiés, situés 49, rue de Mâtel, LeLABO, lieu et pôle de création artistique permettant aux artistes de travailler, répéter, expérimenter et d'accueillir d'autres artistes en résidence et ainsi de développer de nouveaux projets.

Ce soutien peut également se traduire par une mise à disposition du plateau du Théâtre pour des résidences de création, voire parfois par des co-productions déterminées dans le cadre du projet annuel du Théâtre de Roanne et par un soutien au travers de réseaux professionnels.

Il se traduit également par un soutien financier, sous forme de subvention de fonctionnement annuelle, appréciée au regard des activités de création, diffusion et d'action culturelle, établies dans un dossier annuel (bilan de l'activité de la saison écoulée et du projet porté par la compagnie sur la saison à venir) permettant d'apprécier l'engagement de la compagnie au regard de critères liés à son travail artistique, ses créations, leur diffusion et le rayonnement de la compagnie, son développement et sa structuration, son action culturelle sur le Roannais.

L'ensemble de ces dispositifs contribue à une politique volontariste de la Ville de Roanne de soutien au spectacle vivant et à la création sur son territoire.

Aussi, il est proposé pour l'année 2024, le soutien suivant :

Budget Annexe Théâtre :

Compagnies	Subvention 2024
Dynamo (danse)	10 000 €
In Pulse (théâtre)	3 000 €
Cie Vague 2 flow (danse)	1 200 €
Les Marmalins (Marionnettes)	1 000 €

Budget Général :

Compagnie	Subvention 2024
Les Variétés lyriques (art lyrique)	10 000 €

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- allouer les subventions figurant sur les tableaux ci-dessus ;
- dire que ces sommes seront réglées sur les crédits inscrits aux budgets de l'exercice concerné, chapitre 65.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOpte A L'UNANIMITE

ROANNE, le 27 DEC 2023

Le Secrétaire de séance,

Estéban PIAT

Le Maire,

Yves NICOLIN
Président de Roannais Agglomération

